

#DéchetsSansFaim : les fast-foods doivent respecter la loi sur la vaisselle réutilisable !

L'obligation de vaisselle réemployable pour la restauration sur place est une demande phare de Zero Waste France depuis 2017. Cette demande s'est concrétisée en 2020 avec l'adoption de la loi anti-gaspillage (AGEC), mais elle reste aujourd'hui trop peu appliquée par les établissements concernés.

→ Une loi c'est bien, mais c'est mieux si elle est respectée. Zero Waste France invite tous·tes les citoyen·nes qui le souhaitent à interpeller publiquement les fast-foods qui continuent de servir les repas dans de la vaisselle jetable.

SOMMAIRE

Une loi, pour qui, pour quoi ? Et avec quelles sanctions ?	1
Comment Zero Waste France se mobilise ?	2
Quelles suites ?	2
Comment agir à mon niveau ?	3

Une loi, pour qui, pour quoi ? Et avec quelles sanctions ?

La restauration rapide, c'est environ [200 000 tonnes](#) de déchets d'emballages par an. En 2017, on estimait même que le géant du secteur McDonald's était responsable en France de la mise aux ordures de plus d'[1kg d'emballages par seconde](#) !

Pour réduire ces déchets inutiles, depuis le 1er janvier 2023, tous les restaurants de plus de 20 couverts ont **l'obligation de servir les repas dans de la vaisselle réutilisable** (art. [L 541-15-10](#) III. du code de l'environnement et [décret n° 2020-1724](#) du 28 décembre 2020).

Ceux qui continuent à utiliser de la vaisselle jetable s'exposent à une amende de **7 500 €, 15 000 € en cas de récidive**. Des **sanctions administratives** peuvent également être infligées par les pouvoirs publics.

Comment Zero Waste France se mobilise ?

La restauration rapide, en particulier, a un historique de non-respect de la loi sur le tri des déchets. Face à ce précédent peu rassurant, Zero Waste France et d'autres associations ont interpellé les restaurateur·rices dans une [tribune](#) publiée dans Le Journal du dimanche.

L'association a aussi mobilisé ses militant·es. Du 9 au 22 janvier 2023, dans 48 villes et territoires de l'Hexagone, de Corse et d'Outre-Mer, les bénévoles du mouvement Zero Waste ont inspecté près de 300 restaurants des grandes enseignes de restauration rapide **Burger King, KFC, McDonald's et Quick**.

Résultats :

- **Plus de la moitié (57%)** des établissements visités continuent d'utiliser uniquement de la vaisselle jetable pour la restauration sur place.
- Parmi ceux qui utilisent de la vaisselle réemployable, tous continuent de servir une partie des repas sur place, comme les sandwiches et les sauces, dans des **emballages jetables** : une pratique tolérée par la loi, mais qui dans les faits ne permet pas de réduire ces déchets inutiles aussi drastiquement qu'il le faudrait.

Le 24 janvier 2023, Zero Waste France a donc envoyé des **courriers d'interpellation** à Burger King, KFC, McDonald's et Quick pour leur demander de mettre rapidement fin aux infractions constatées dans leurs restaurants.

Afin de faire pression sur les enseignes concernées, les résultats de l'enquête de terrain menée par les bénévoles de l'association ont aussi été repris dans les **médias**.

Quelles suites ?

Sans réaction rapide des marques, Zero Waste France se réserve le droit de lancer de nouvelles opérations de vérification de grande ampleur, voire de **déposer plainte** si nécessaire.

La vaisselle réutilisable pour la restauration sur place dans les fast-foods est une **première étape** importante pour changer les habitudes des enseignes, mais il reste beaucoup de chemin à parcourir :

- Par exemple, les matériaux choisis par les grandes chaînes de restauration rapide pour la vaisselle réemployable posent question, au regard de leur **durabilité**, mais aussi des **risques qu'ils pourraient poser pour la santé humaine** en raison de la migration des microplastiques dans l'alimentation.
- De manière générale, Zero Waste France milite pour que la loi passe à la vitesse supérieure en contraignant tous les acteurs de la restauration (sur place et à emporter) et de la livraison à **bannir le jetable au profit de contenants réutilisables, standardisés et consignés**.

Comment agir à mon niveau ?

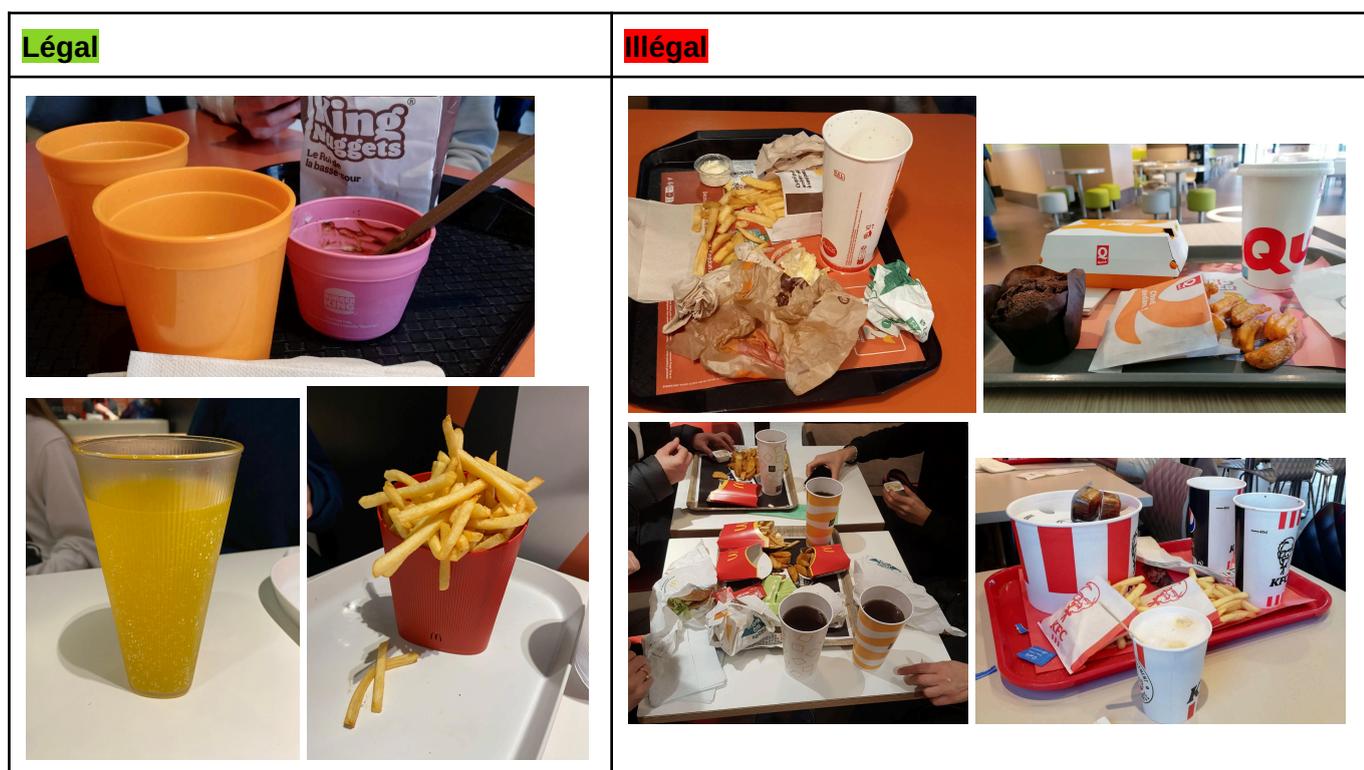
Tous-tes les citoyen-nes peuvent agir pour interpeller publiquement les enseignes qui ne respectent pas la loi ! C'est facile et rapide.

📖 Mode d'emploi en 4 étapes :

1 - Se rendre dans un restaurant Burger King, KFC, McDonald's ou Quick proche de chez vous pour y constater le respect (ou non) de l'obligation de vaisselle réutilisable pour la restauration sur place. Vous n'êtes pas obligé-e de consommer sur place, loin de là ! Vous pouvez aussi simplement rentrer dans le restaurant, seul-e ou à plusieurs, faire mine de vouloir commander et partir comme si vous changiez d'avis : la circulation est plutôt libre dans ces établissements.

2 - Vérifier si l'obligation de vaisselle réutilisable est bien appliquée.

- A quoi ressemble la **vaisselle** que vous voyez sur les plateaux (quelques exemples dans le tableau ci-dessous) ?
- S'agit-il d'emballages « traditionnels » en papier-carton ou nouveaux contenants solides ?
- A noter que seule la vaisselle à proprement parler est concernée, les papiers jetables emballant les burgers par exemple sont encore autorisés. Ce qui n'empêche pas d'interpeller les marques à ce sujet également !



3 - Prendre des photos de la vaisselle jetable et des déchets d'emballages.

- Si vous n'avez pas vous-même commandé et que vous pensez que c'est faisable, vous pouvez demander poliment à un·e client·e si vous pouvez photographier son plateau.
- Sinon, vous pouvez essayer de prendre discrètement en photo le plateau d'un·e client·e.
- Dans tous les cas, il est primordial de ne pas montrer les visages ou tous autres éléments qui permettraient d'identifier les client·es ou les employé·es du restaurant.

4 - Publier les photos sur Twitter ou en story Instagram en interpellant la marque concernée [@BurgerKingFR](#) / [@burgerkingfr](#), [@McDonaldsFrance](#) / [@mcdonaldsfrance](#), [@QuickFrance](#) / [@quick.france](#) ou [@KFCFrance](#) / [@kfc france](#) et en mentionnant [@ZeroWasteFR](#) / [@zerowastefr](#). Quelques exemples de tweets à publier ci-dessous, mais n'hésitez pas à être créatif·ve :

- Depuis le 1er janvier, tous les restaurants de plus de 20 couverts ont l'obligation de servir les repas dans de la vaisselle réutilisable. Nous sommes le [date] et [@\[marque concernée\]](#) ne respecte toujours pas la loi ! cc [@ZeroWasteFR](#) [#DéchetsSansFaim](#) [#GoZeroWaste](#)
- La vaisselle réutilisable, c'est obligatoire depuis le 1er janvier [@\[marque concernée\]](#) ! Même si les emballages jetables sont sujets à interprétation, ce n'est pas une raison pour ne pas réduire vos déchets inutiles cc [@ZeroWasteFR](#) [#DéchetsSansFaim](#) [#GoZeroWaste](#)

➡ **Pensez à mentionner Zero Waste France** pour que l'association puisse partager le tweet ou la story !

Merci de votre mobilisation 💪😊